

APPEL À LA VIGILANCE

Infections invasives à streptocoques au groupe A

24 avril 2023

À l'attention des médecins de la région de Lanaudière

CONTEXTE

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Depuis le début de l'année 2023, 15 cas d'infections invasives à SGA ont été déclarés à la Direction de la santé publique de Lanaudière dont 6 cas dans les 4 dernières semaines. Tous les cas sont des adultes de 20 ans et plus. Aucun lien épidémiologique n'a été documenté entre les cas selon les enquêtes réalisées. Une tendance à la hausse est cependant observée puisqu'un taux moyen de 1,90 / 100 000 a été noté pour la période de 2018 à 2022, comparativement à un taux de 2,72 pour cette même période en 2023 (semaines CDC 2023-01 à CDC 2023-16).

Pour plus d'information sur la situation provinciale, fédérale et internationale, consulter le bulletin Flash vigie du MSSS publié en avril 2023

[Flash Vigie - avril 2023 - Vol. 17 no 1 \(gouv.qc.ca\)](#)

RECOMMANDATIONS:

DÉTECTER LES CAS D'INFECTIONS INVASIVES ET NON-INVASIVES À STREPTOCOQUE DU GROUPE A

- En présence de manifestations cliniques compatibles, suspecter une infection à **SGA NON-INVASIVE** (ex.: pharyngite, amygdalite, plaie avec écoulement, impétigo, scarlatine, ecthyma) ou une infection à **SGA INVASIVE** (ex.: fièvre, frissons, atteinte de l'état général, infection des tissus mous, pneumonie, méningite, syndrome du choc toxique, arthrite septique)
- **Effectuer les prélèvements de laboratoire appropriés pour confirmer le diagnostic**
 - Faire les prélèvements pour détecter le SGA par test rapide (cas non-invasifs) et/ou par culture (cas invasifs ou non-invasifs)

TRAITER ET METTRE EN PLACE LES MESURES PRÉVENTIVES ET DE CONTRÔLES

- Offrir rapidement les soins appropriés, dont la prescription d'un antibiotique ;
- Appliquer les pratiques de base et les précautions additionnelles recommandées selon l'état du patient ;
- Donner les consignes pour réduire le risque de transmission :
 - S'isoler à domicile jusqu'à 24 heures après le début du traitement antibiotique ;
 - Couvrir les lésions liées au SGA (ex. impétigo) ;
- Consulter un microbiologiste-infectiologue au besoin.

DÉCLARER À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

- Déclarer rapidement tout **cas d'infection INVASIVE à SGA à la DSPublique** (probable ou confirmé).

Liens utiles:

1. [Guide d'intervention - Les infections invasives à streptocoque du groupe A \(mise à jour 2007\) - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)
2. [Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec - Guide d'intervention édition 2015 - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

POUR JOINDRE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Durant les heures ouvrables :

Courriel : maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca

Télécopieur : 450 759-3742

[Formulaire AS-770](#) pour la déclaration MADO

Téléphone : Durant les heures ouvrables (8 h à 16 h 30) : 450 759-6660 poste 4513 ou
1-855-759-6660 poste 4513

Hors des heures ouvrables :

450 759 8222, faites le 0 et demandez le professionnel de garde en santé publique

Responsable de la publication

Dre Joane Désilets
Médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Rédaction

Dre Joane Désilets
Médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Collaboration de :

Dre Mariane Paquet, médecin spécialiste en santé publique
Patricia Cunningham, Conseillère en soins infirmiers
Étienne Poirier, agent de planification recherche Vigie service des maladies infectieuses

Mise en page

Christina Joey Augustin, agente administrative en maladies infectieuses